Valeyres-sous-Ursins

Municipalité de Valeyres-sous-Ursins

Préavis municipal N° 31/2024 du 11 novembre 2024

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-URSINS

Concernant

Le Budget de l'Entente intercommunale pour la STEP 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le budget 2025 de l'Entente intercommunale pour la station d'épuration.

Les Municipalités d'Ursins et de Valeyres-sous-Ursins se sont réunies en date du 7 octobre 2024 à Valeyres-sous-Ursins, afin d'établir ledit budget. Elles étaient représentées par MM. Henri Wiser et Blaise Chapuis, syndics, MM. Grégory Bréchon et Renaud Vuarraz, municipaux en charge du dicastère de l'épuration, Mme Emilie Thomas, secrétaire, ainsi que Mme Sandra Gonin, boursière. Le budget de la STEP a été approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 novembre 2024.

Le budget 2025 de la STEP présente un total des charges de CHF 74'600.- et un total des revenus de CHF 74'600.-, à l'équilibre.
La participation communale s'élève à CHF 35'200.-.

Principaux commentaires :

- **110.306** séances mensuelles des municipaux avec l'entreprise Afry
- **460.301.2** ajout dans ce poste des heures du surveillant liées aux problèmes et dépannages imprévus
- **460.311** aucun achat de machines planifié
- **460.312** adaptation du coût de l'eau
- **460.314** installation d'une prise électrique à l'extérieur du bâtiment
- **460.315** base de CHF 4'000.-, le solde sert à l'entretien courant. Si la totalité de la somme n'est pas utilisée, elle sera mise en fonds de réserve pour 2026, afin de prévoir le changement de l'automate de commande du tableau électronique
- **460.380** l'alimentation annuelle du fonds de réserve est reprise en 2024, vu la baisse des dépenses

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 novembre 2024.

Conclusion :
La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-URSINS

Vu le préavis, entendu le rapport de la Commission de gestion et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour.

DECIDE

D'accepter le budget pour l'année 2025 de l'Entente intercommunale pour la station d'épuration.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic	**La Secrétaire**
Blaise Chapuis	Emilie Thomas